



# RENCONTRES ANEG 2022 à Saint Denis de l'Hôtel

## Dossier Technique

**RENCONTRES NATIONALES DE L' A.N.E.G**  
(AÉROCLUB NATIONAL DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET AÉRONAUTIQUES)

**52** ANS D'EXISTENCE  
**76** ANS DE CRÉATION DES ACTIVITÉS SOCIALES

Du jeudi 25 au samedi 27 août 2022  
de 12h à 19h

Lieu : Aéroport de Saint Denis de l'Hôtel  
En partenariat avec l'ANEG, le club de l'île de la Réunion, l'ANEG CO et l'Adregant

# Contenu

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
<b>SERVICE DU CONTROLE</b>	<b>3</b>
<b>CIRCULATIONS D'AERODROME</b>	<b>3</b>
CONTEXTE GENERAL LOCAL	3
CONSIGNES SPECIFIQUES TKOF / LDG :	4
<b>COMMUNICATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>CONSIGNES SPECIFIQUES.....</b>	<b>4</b>
<b>VOL MOTEUR</b>	<b>4</b>
AVITAILLEMENT AVION	4
AVITAILLEMENT ULM	4
PARKING VOL MOTEUR	5
RALLYES - MISE EN ROUTE ET DEPART	5
VOLS A FRAIS PARTAGES	5
<b>VOL A VOILE - TREUIL</b>	<b>5</b>
<b>AEROMODELISME</b>	<b>5</b>
<b>PARACHUTISME</b>	<b>6</b>
<b>PARAMOTEUR</b>	<b>6</b>
<b>ORGANISATION DES ACTIVITES.....</b>	<b>6</b>
<b>ZONES DEDIEES ET ACCES</b>	<b>6</b>
<b>PLANNING DES ACTIVITES</b>	<b>7</b>
<b>DIRECTION DES VOLS.....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 1 : CARTE VAC LFOZ SAINT DENIS DE L'HOTEL .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE 2 : LISTE DES AERONEFS ENGAGES DANS LES RENCONTRES ANEG 2022 .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 3 : ORGANISATION DE LA PLATEFORME DE SAINT DENIS DE L'HOTEL.....</b>	<b>11</b>
<b>VUE GENERALE ET ZONES DEDIEES.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 4 : PLANNING DES ACTIVITES.....</b>	<b>12</b>

# PREAMBULE

---

Les Rencontres ANEG auront lieu pour leur édition 2022 sur la plateforme de Orléans – Saint Denis de l'Hôtel exploitée par le SMAEDAOL (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret) avec lequel des réunions préparatoires ont été menées. Quelques particularités à signaler dont les plus significatives sont les suivantes :

- Plusieurs disciplines basées pratiquées de façon habituelle ; avion, planeur (treuil), axe voltige, parachutisme et aéromodélisme,
- Deux pistes parallèles ; à noter que la piste en herbe peut être inutilisable après de fortes pluies
- QFU préférentiel 233°,
- il est rappelé à tous les pilotes de se reporter à la carte VAC donnée en Annexe 4 et à ses mises à jour éventuelles pour les consignes particulières de la plateforme

Nous serons accueillis sur la plateforme par La direction de l'Aéroport qui met à notre disposition ses installations (une partie de la plateforme est privatisée et un hangar est mis à notre disposition) et par la CMCAS de CHARTRES ORLEANS qui apporte son soutien à la logistique des Rencontres.

## GENERALITES

---

### ***Service du contrôle***

La plateforme d'Orléans est un aérodrome non contrôlé où un service d'information de vol et un service d'alerte sont néanmoins assurés au bénéfice de la circulation d'aérodrome. Un personnel qualifié met habituellement en œuvre ces services du lundi au vendredi (AFIS : Aérodrome Flight Information Service) sur la fréquence 122.400 MHz dans la limite de ses prérogatives.

Ce service AFIS ne sera pas actif les samedi 27 et dimanche 28 août (sauf si arrivées ou départ IFR). Le régime d'auto-information sera donc appliqué dans cette situation : les consignes particulières qui en résultent seront données lors des briefings.

### ***Circulations d'aérodrome***

Notre rassemblement devant impliquer un nombre non négligeable d'appareils de tous types et des arrivées – départs rapprochés (notamment au moment des rallyes), il a été jugé nécessaire d'organiser, voire de réglementer, les vols dans le volume de l'aérodrome d'Orléans pour les vols correspondants et de préciser ou rappeler certaines particularités du site.

### ***Contexte général local***

- **Les fréquences de Seine Info ont été changées** depuis le 21 avril ainsi que les zones (création de secteurs) ; les nouvelles fréquences sont mentionnées sur les cartes OACI 2022,
- **Il est bien évidemment recommandé aux pilotes de disposer d'une documentation aéronautique à jour ! Il est également recommandé de se munir de documents à jour concernant les plateformes de Briare et Amboise.**

- En cette période, les militaires peuvent avoir une forte activité (**vols d'avion de chasse d'Avord (entre 500ft et 1500ft)** --> il sera donc potentiellement recommandé une altitude de vol supérieure à 1500ft)
- Pour les aéronefs effectuant des vols au large de la plateforme, il est utile d'**insister sur les zone P des 2 centrales nucléaires** (ne pas s'en approcher à moins de 7 Nm semble une bonne limitation pour éviter les problèmes de précision des radars de détection)
- Les départs de planeur étant effectués à l'aide d'un treuil, lorsqu'une treuillée planeur est annoncée sur la fréquence, **la piste revêtue est considérée comme occupée** : les décollages et atterrissages ne sont pas possibles **jusqu'à l'annonce par le treuil de la fin de treuillée** (qui signifie que le câble est au sol).

### **Consignes spécifiques TKOF / LDG :**

Pour les décollages :

- Si décollage en piste 23 : se reporter sur le point OSE de Bricy en dessous de 3500ft
- Si décollage en piste 05 : se reporter ORS en dessous de 3500ft

Pour les retours :

- si atterrissage piste 23 se reporter sur OSE pour rejoindre la vent arrière 23 main droite
- si atterrissage piste 05 se reporter sur ORS pour rejoindre la vent arrière 05 main gauche

## **COMMUNICATIONS**

---

La fréquence 130.00 est utilisée par le treuil planeur et 130.05 par les voltigeurs

Toutes les communications (aéronefs et mouvements sol pour les véhicules autorisés) sont faites sur la fréquence 122.400 lorsque le service AFIS est actif. En dehors de ces périodes, le régime d'auto-information sera effectif sur cette même fréquence.

Un réseau ondes-courtes (talkie-walkies) sera utilisable à tout moment par l'organisation.

## **CONSIGNES SPECIFIQUES**

---

### **Vol moteur**

#### **Avitaillement avion**

- L'avitaillement en 100 LL est fait à la station avec une carte BP
- Faire les pleins à l'arrivée avant d'aller au parking

#### **Avitaillement ULM**

L'avitaillement en SP98 sera réalisé à la pompe correspondante (à côté de la pompe 100 LL)

- soit avec le badge de l'aéroclub (règlement par CB à celui-ci)
- soit avec le badge de l'ULM exploité à Saint Denis de l'Hôtel (règlement par chèque au nom ANEG SSA Chartres Orléans ).

## **Parking vol moteur**

Les machines ANEG participant aux Rencontres éviteront le parking B, situé devant les hangars aviation légère et réservé aux aéronefs basés. Une zone sera réservée à leur usage le long de la clôture à l'Est de ce même parking B (voir Annexe 3).

## **Rallyes - Mise en route et départ**

Lors des séquences de départ de rallyes, la mise en route et le séquençage des départs seront donnés par la Direction des vols. Le transfert vers la fréquence 122.400 MHz se fera avant le roulage.

## **Vols à frais partagés**

Les vols VI, effectués sur la plateforme d'Orléans dans le cadre des Rencontres, le seront sous le régime des vols à frais partagés par des pilotes ANEG et exclusivement sur les machines ANEG. Les circuits proposés s'inspireront de ceux habituellement réalisés par les pilotes locaux : une information sur ces circuits sera communiquée aux pilotes dès le début des Rencontres.

Les pilotes souhaitant effectuer ces vols le proposeront dans leur inscription aux Rencontres et accompagneront leur proposition du résumé de leur expérience récente (notamment heures de vol totales et effectuées dans les 12 derniers mois sur la machine qu'ils pourraient utiliser).

Il est recommandé, sauf instruction ou désir particulier, d'utiliser le tracé SDVfr ci-dessous :

20220628\_230301\_LogNav\_ANEGvoldecouvertfraispartages2.gpx

## **Vol à voile - Treuil**

L'activité motoplaneur se conformera, comme il est d'usage, aux dispositions en vigueur sur la plateforme et celles spécifiques telles que décrites dans le présent document.

**Rappel :** Les départs de planeur étant effectués sur la plateforme de LFOZ à l'aide d'un treuil, lorsqu'une treuillée planeur est annoncée sur la fréquence, **la piste revêtue est considérée comme occupée**, les décollages et atterrissages ne sont pas possibles **jusqu'à l'annonce du treuil de la fin de treuillée** qui signifie que le câble est au sol.

## **Aéromodélisme**

L'activité aéromodélisme est excentrée par rapport aux autres activités (voir Annexe 3)

Les consignes particulières liées à cette activité seront communiquées aux pratiquants lors d'un briefing prévu en début de la première journée des Rencontres.

Un NOTAM sera publié pour permettre une démonstration de jets le vendredi 26 à 18 :30.



## **Parachutisme**

Les activités parachutisme seront réalisées par le paraclub local. Les consignes correspondantes seront délivrées par celui-ci

## **Paramoteur**

Des vols en paramoteur seront organisés par une école locale le vendredi 26 à 17 :00 en dehors de la plateforme de LFOZ et donc sans interaction avec les activités développées sur celles-ci.

# **ORGANISATION DES ACTIVITES**

---

## **Zones dédiées et accès**

*(Se reporter au plan donné en Annexe 3)*

La réalisation des activités impliquant l'accès aux installations pour des personnes non initiées, des précautions particulières devront être prises.

Ces accès des visiteurs se feront de la façon suivante :

- Pour toutes les activités ; prise en charge des bénéficiaires par l'accueil composé d'au moins 1 membre par activité, dûment désigné, chaque activité étant responsable de la prise en charge des bénéficiaires venant pratiquer sa discipline.
- Des navettes accompagneront les candidats para jusqu'à l'aire d'activité correspondante.
- Les VI Vol moteur et motoplaneurs seront accompagnés pour leur embarquement depuis l'accueil vers le parking avion par des personnes habilitées munies d'un gilet orange, les pilotes eux-mêmes portant un gilet jaune.
- Pour l'aéromodélisme, le paramoteur et le para, les spectateurs ne participant pas directement aux activités pourront se rendre vers les zones qui leur sont réservées (voir plan en annexe) en utilisant dans toute la mesure du possible la route goudronnée et, dans tous les cas, sans pénétrer sur la zone d'activité paramoteur.

**Aucun invité, bénéficiaire d'un VI dans l'une quelconque des activités et à quelque titre que ce soit, ne devra pénétrer les zones d'activité sans y avoir été invité et être accompagné d'une personne habilitée à le faire.**

## ***Planning des activités***

Une répartition des créneaux horaires dédiés aux activités est donnée en Annexe 4.

L'attention des pilotes est attirée sur la participation impérative aux briefings ayant lieu tous les jours à 8h30 et potentiellement en fin de journée en fonction des nécessités et sur demande de la Direction des vols.

## **DIRECTION DES VOLS**

---

Une équipe chargée de la Direction des Vols est active. Cette équipe consiste en un Directeur des vols ainsi que toute personne mandatée pour l'assister dans sa fonction.

Le Directeur des vols est la personne désignée par l'organisation des Rencontres pour assurer un suivi des activités au sol et en vol dans le respect des dispositions prévues.

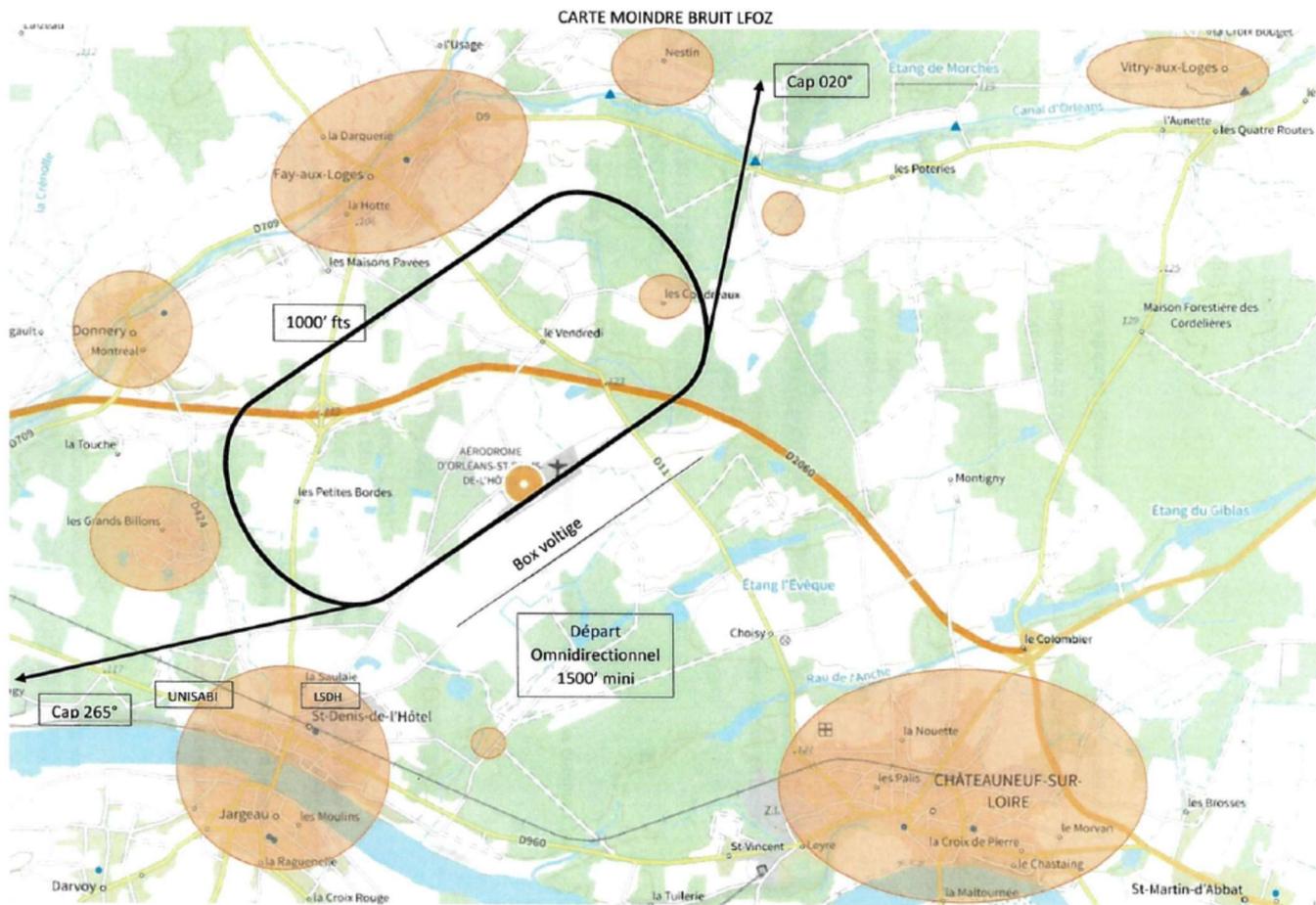
Les attributions et prérogatives confiées à la Direction des vols sont les suivantes :

- Elle s'engage à ce que l'ensemble des participants et des basés prennent bien connaissance du contenu de ce dossier technique avant les Rencontres.
- Elle coordonne en temps réel toutes les activités techniques sur la plateforme et en vérifie la bonne exécution,
- Elle s'assure de la bonne gestion des vols et du respect des dispositions prévues et des règles générales applicables aux activités des Rencontres telles que précisées dans le présent document.
- Elle s'assure que toutes les dispositions nécessaires sont mises en œuvre pour garantir la sécurité des mouvements sur la plateforme en général et de celle des vols en particulier,
- A ce titre, elle est habilitée à prendre toutes les décisions nécessaires pour s'affranchir de situations potentiellement dangereuses (pouvant aller jusqu'à l'interruption de vol dans le cadre des Rencontres pour les équipages ANEG incriminés),
- Elle organise quotidiennement un briefing destiné à :
  - communiquer et acter de toute information utile pour un bon déroulement de toutes les activités de la journée (consignes particulières, MTO, ...),
  - proposer les mesures correctives destinées à corriger les problèmes rencontrés,
  - l'heure de ce briefing et celles des briefings spécifiques (rallyes notamment) seront confirmées ou communiquées en temps utile à tous les participants,
  - ceux-ci sont tenus d'y assister.



# Carte Moindre Bruit LFOZ

(à respecter impérativement)



## ANNEXE 2 :

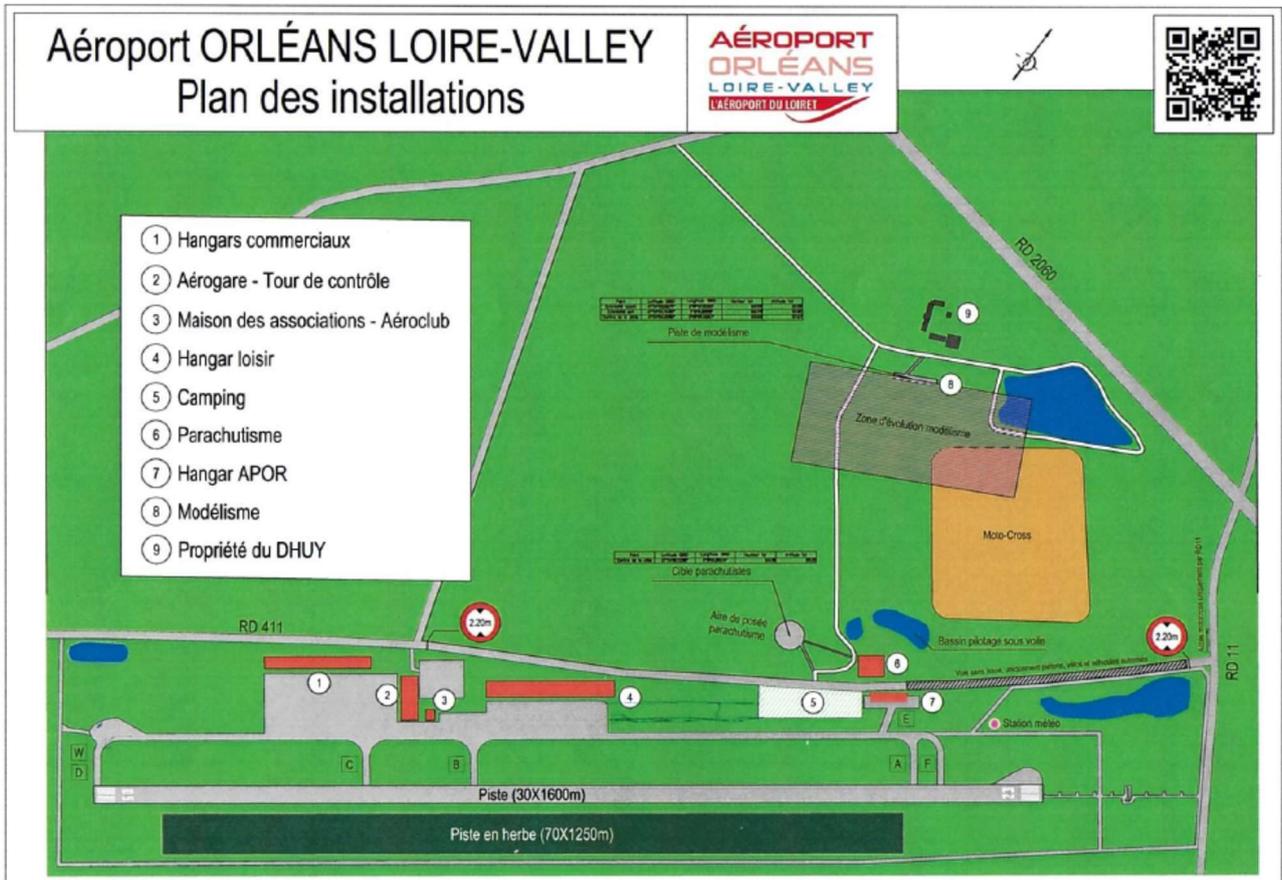
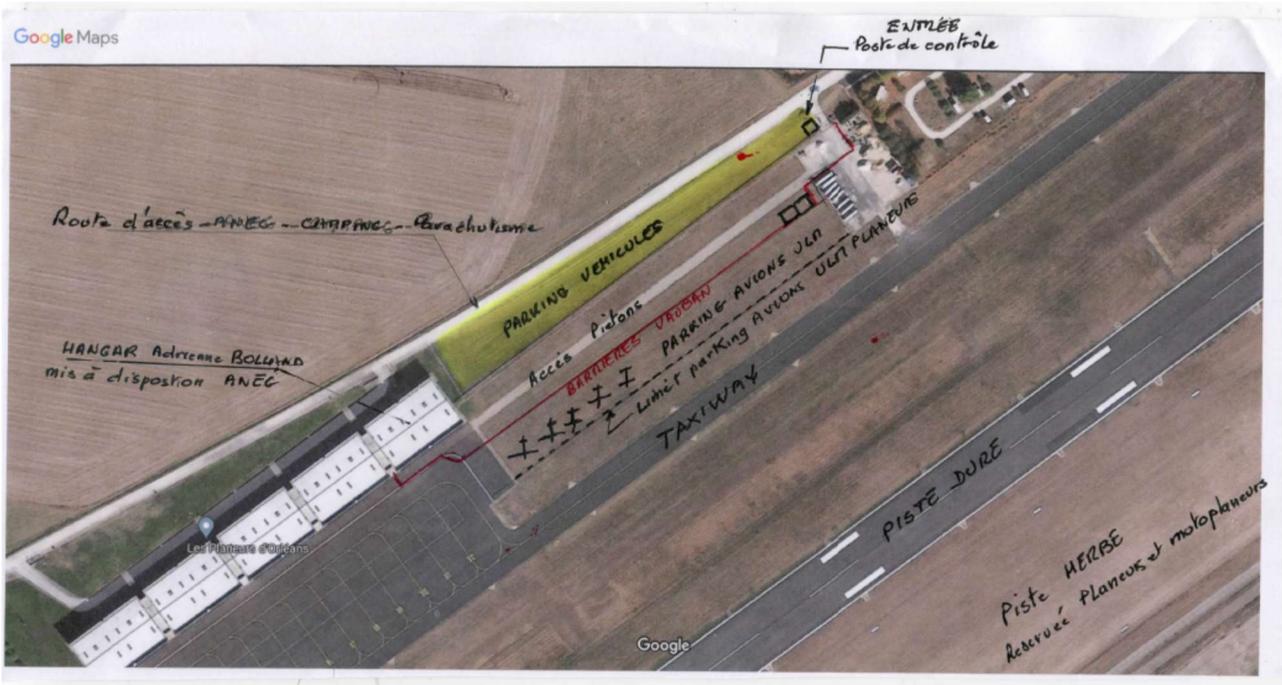
### Liste des aéronefs engagés dans les Rencontres ANEG 2022

	Avion		ULM			Planeur	
	Type	Immatr.	Type	Immatr.	Radio	Type	Immatr.
1	DR 400 155	F-HGPC		45 AOU		JANUS C	F-CNEG
2	DR 400 180	F-HZAF		31 ABR		DUO DISCUS	F-CGDF
3	DR 400 160	F-HACT		33 AMP		ASK21	F-CCJX
4	DR 400 160	F-GREP		09 DO		PEGASE	F-CFRU
5	PA 28 180	F-GLEM		57 AZF		SF 25	F-CHCB
6	PA 28 180	F-GNZY		62 BGB		SF 28	F-CEYN
7	C150	F-BXNN					
8	C172	F-F-HCAS					
9	DR 480	F-GLDZ					
10	C172	F-HNEG					
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

*La liste définitive sera être établie ultérieurement.*

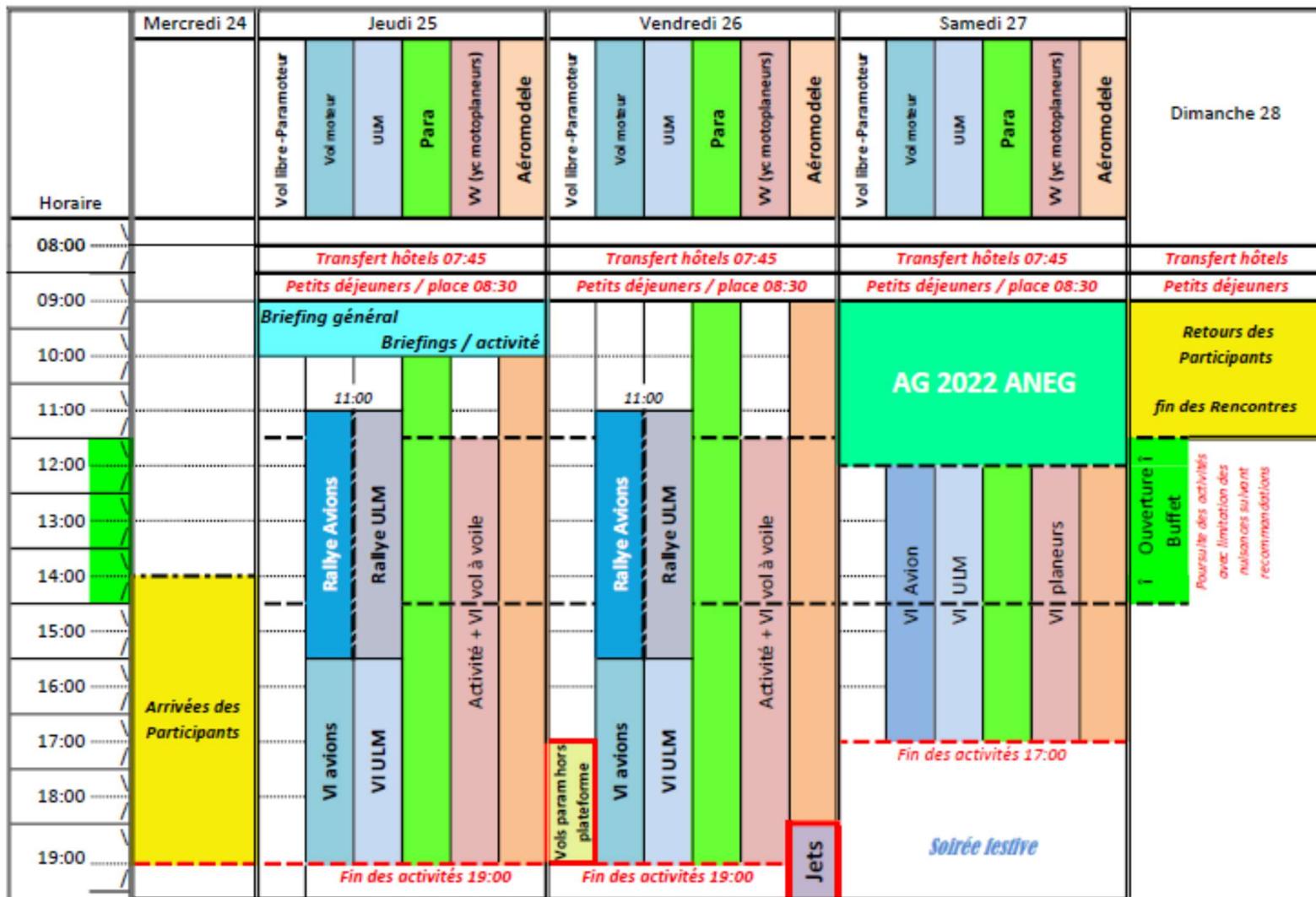
# ANNEXE 3 : Organisation de la plateforme de Saint Denis de l'Hôtel

## VUE GENERALE ET ZONES DEDIEES



## ANNEXE 4 : Planning des Activités

Ce document sera mis à jour en fonction des nécessités, communiqué pour information à l'ensemble des usagers de la plateforme et affiché en divers points convenus



Repas sur place (19:30) + Transfert hôtels (22:00 / 23:00)

